



CLE MAULDRE
Commission Locale de l'Eau de la Mauldre

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES EN 2015	3
1. ACTIVITÉS DE LA CLE	4
1.1. Instances de la CLE	4
1.2. Secrétariat technique et administratif de la CLE	5
1.3. Communication	5
2. REVISION DU SAGE DE LA MAULDRE	6
3. ETUDES COMPLÉMENTAIRES	7
4. ACTIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DU SAGE	10
4.1. Aide à la programmation des maltres d'ouvrage	10
4.2. Suivi qualité de l'écosystème rivière	10
4.3. Prévenir et gérer les inondations	10
4.4. Bancarisation des données	10
5. PERSPECTIVES 2016	11
ANNEXE 1 : LISTE DES DOSSIERS SOUMIS A L'AVIS DE LA CLE EN 2015	12
ANNEXE 2 : DOCUMENTS PRODUITS PAR LE CO.BA.H.M.A. EN LIGNE SUR INTERNET	20
ANNEXE 3 : INTERVENTIONS SUR DES POLLUTIONS	25

SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES EN 2015

L'année 2015 a été principalement consacrée à l'aboutissement de la procédure de révision du SAGE de la Mauldre révisé.

Le projet de SAGE révisé modifié a été soumis à une enquête publique complémentaire, du 26 janvier au 20 février 2015.

Au terme de cette enquête, la Commission a rendu un avis favorable sur le projet sous réserves de la réalisation d'un document annexe présentant aux différents acteurs du bassin versant la liste des travaux leurs incombant, ainsi que leurs sources possibles de financement. La CLE a ainsi ajouté cet élément en tant qu'annexe au PAGD.

Les documents constitutifs du SAGE ont ensuite été adoptés par la CLE du 18 juin 2015, puis transmis au Préfet des Yvelines, qui en a signé l'arrêté d'approbation le 10 août 2015.

En parallèle, les actions habituelles concourant à la mise en œuvre du SAGE de la Mauldre ont été maintenues :

- L'instruction des différentes demandes : PLU, permis de construire... ;
- L'accompagnement technique courant et renforcé aux maîtres d'ouvrages (assainissement, rivières et inondations) ;
- Le suivi des travaux en rivières ;
- L'intervention en cas de pollution ou d'infraction au titre de la loi sur l'eau ;
- Le suivi qualité de l'écosystème rivière ;
- L'animation auprès des scolaires.

1. ACTIVITES DE LA CLE

1.1. INSTANCES DE LA CLE

Réunions des instances de la CLE

En 2015, un bureau et une assemblée générale de la CLE ont été organisés :

- *Bureau du 16 avril 2015 :*

Bilan de l'enquête publique complémentaire relative à la révision du SAGE de la Mauldre, présentation et avis sur le projet de SDAGE Seine-Normandie 2016-2021, ainsi que présentation et avis sur le projet de PGRI Seine-Normandie 2016-2021.

- *Assemblée générale du 18 juin 2015 :*

Approbation du rapport d'activités 2014, désignation du représentant du Conseil départemental au Bureau de la CLE, ainsi qu'un point d'avancement sur la révision du SAGE de la Mauldre avec : bilan de l'enquête publique complémentaire, présentation du projet de SAGE de la Mauldre révisé et adoption par la CLE du projet de SAGE de la Mauldre révisé.

Modification de la composition de la CLE : Conseillers départementaux

Pour rappel, la CLE de la Mauldre a été renouvelée dans son intégralité par arrêté préfectoral du 14 octobre 2014.

Suite aux élections départementales de mars 2015, les représentants du Conseil départemental des Yvelines siégeant à la CLE ont été redésignés.

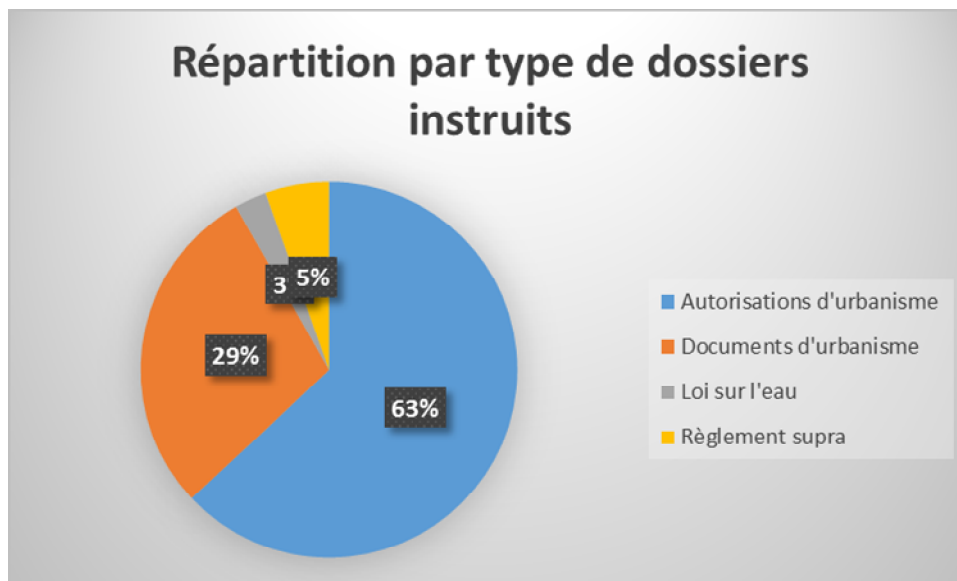
L'arrêté préfectoral du 13 mai 2015, désigne donc les membres titulaires de la CLE représentant le Conseil départemental des Yvelines suivants :

- Monsieur Karl OLIVE (Suppléant : Monsieur Laurent RICHARD)
- Madame Pauline WINOCOUR LEFEBVRE (Suppléant : Jean-François RAYNAL)

1.2. SECRÉTARIAT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA CLE

En 2015, le COBAHMA a réalisé la pré-instruction des 73 dossiers soumis à l'avis de la CLE (cf. liste en annexe 1). Le graphique ci-dessous permet d'apprécier la répartition des dossiers soumis à l'avis de la CLE en 2015.

Répartition par types de dossiers instruits



Les autorisations d'urbanisme représentent 63 % des dossiers traités. Au sein de ces dossiers, la CLE a émis 41 avis favorables et 5 avis favorables avec réserves. L'ensemble de ces projets représente la création d'un volume de rétention des eaux pluviales de 12 927 m³.

Les documents d'urbanisme représentent quant à eux 29 % des dossiers traités, dont 24 % de PLU. Parmi ces PLU, la CLE a instruit la modification du PLU de Montfort l'Amaury, d'Epône, de Saint Nom la Bretèche et de Coignères ainsi que la révision du PLU de Marcq. Elle a également contribué à l'élaboration des « porter à connaissance » des PLU d'Aulnay sur Mauldre, Bazemont, Chavenay, Coignères, Fontenay le Fleury, Grosrouvre, Jouars-Pontchartrain, La Falaise, Les Bréviaires, Maurepas, Méré, Saint Cyr l'Ecole et Aubergenville.

1.3. COMMUNICATION

Depuis la fin d'année 2005, l'ensemble des documents produits par le COBAHMA est en ligne sur le site <http://gesteau.eaufrance.fr/sage/mauldre>. Fin 2015, 106 documents sont téléchargeables (cf. liste en annexe 2).

2. REVISION DU SAGE DE LA MAULDRE

Enquête publique complémentaire

L'enquête publique complémentaire relative à la révision du SAGE de la Mauldre s'est tenue du 26 janvier au 20 février 2015, sur la base du projet de SAGE et du mémoire en réponse, validés par la CLE du 12 février 2014.

La Commission d'enquête, désignée par le Tribunal administratif, était composée comme suit :

- Président : Monsieur Pierre BARBER, Consultant en énergie, environnement et déchets ;
- Membres titulaires : Madame Roselyne LECOMTE, Cadre supérieur ;
Monsieur Yves MAENHAUT, Ingénierie de réseaux ;
- Membres suppléants : Monsieur Charles PITIE, Ingénieur mécanicien ;
Monsieur Gérard CERCOT, Ingénieur technico-commercial.

La commission d'enquête a remis à la CLE, le 17 mars 2015, un PV de synthèse résumant les observations du public et posant des questions concernant notamment les contrôles de branchements d'assainissement, la gestion du temps de pluie et l'évaluation des coûts.

Le Président de la CLE a adressé, le 30 mars 2015, un mémoire en réponse à ce PV de synthèse, apportant des explications complémentaires relatives à ces questionnements.

Suite à ces échanges, la commission d'enquête a rendu, le 15 avril 2015, un avis favorable sous réserve sur le projet de SAGE de la Mauldre révisé. La commission indique que :

« L'avis ne pourra être considéré comme favorable qu'après que l'annexe 8 du PAGD ait été complétée par un document, présenté à tous les acteurs, définissant clairement pour chacun des acteurs (collectivités, particuliers...) :

- *Les travaux lui incombant ainsi que leur priorité,*
- *Les sources de financements afférents à ces travaux (aides du Conseil Général, aides de l'Agence de l'eau ...) ainsi que leur répartition. »*

La CLE a alors ajouté cet élément en tant qu'annexe au PAGD. Ce document précise les dispositions applicables à chaque acteurs du bassin versant (collectivités locales - communes, EPCI, syndicats -, particuliers, aménageurs privés, associations...), avec leurs coûts et les possibilités de financement associées (Agence de l'eau Seine Normandie, Département des Yvelines).

Adoption par la CLE et arrêté préfectoral d'approbation

Le 18 juin 2015, la CLE a adopté le projet de SAGE de la Mauldre révisé et l'a par la suite transmis au Préfet des Yvelines pour approbation.

Le 10 août 2015, le Préfet des Yvelines a approuvé par arrêté préfectoral le SAGE de la Mauldre révisé.

3. ETUDES COMPLEMENTAIRES

Dans le cadre de la révision du SAGE, plusieurs études complémentaires ont été lancées afin de disposer d'un niveau de connaissance suffisant sur le bassin versant pour intégrer des éléments dans le PAGD et dans le règlement du SAGE.

Les zones humides

Une première hiérarchisation des zones humides recensées en 2011 par les techniciens de rivière du COBAHMA a été effectuée. Cette hiérarchisation permet de distinguer :

- les zones humides effectives à enjeu pour l'application du règlement du SAGE ;
- les zones humides effectives concernées par l'emprise d'un PPRI ou d'une zone inondable définie par l'article R.111-3 du Code de l'urbanisme ;
- les autres zones humides effectives.

En 2014, les techniciens de rivières ont finalisé la caractérisation cartographique des zones humides prioritaires sur le bassin versant de la Mauldre, dans le cadre de la révision du SAGE. En 2015, les techniciens du COBAHMA ont poursuivi la caractérisation des zones humides inventoriées en 2011 grâce notamment à l'assistance d'un stagiaire. Ainsi, un tiers des zones humides du territoire (**soit une cinquantaine de zones humides**) ont été caractérisées et renseignées dans la base de données GWERN. Ce travail a également abouti à la réalisation d'un guide sur les différents types de zones humides rencontrées sur le territoire de la Mauldre et le cadre réglementaire. Il est prévu à la parution pour 2016.

La CLE apporte également un appui technique aux communes ou structures intercommunales lors de l'élaboration, de la modification ou de la révision de leurs documents d'urbanisme est également apporté, notamment pour la protection des zones humides.

Ainsi, sur la commune **d'Epône**, les zones humides effectives recensées par le SAGE ont été classées en **zone N**. Au sein de cette zone, un **sous-secteur a été créé** afin de permettre la **construction** d'un restaurant, le **secteur Nlr**, ce secteur est classé comme zone humide effective, elle a pour surface **1,83 ha**. Le règlement du PLU de ce secteur spécifie l'obligation de réaliser un dossier loi sur l'eau. Il a été demandé à la commune de faire réaliser une délimitation et un diagnostic de la zone humide. **La surface totale des zones humides effectives situées en zone N de la commune d'Epône est de 46,70 hectares.**

La commune de **Montfort l'Amaury**, dans le cadre du projet de modification de son PLU a montré sa volonté de protéger les zones humides de son territoire au travers d'un règlement adapté pour les zones A et N et d'une obligation de délimitation pour les zones humides situées en secteur urbain. D'une manière générale, le projet de modification prévoit l'obligation de procéder à la délimitation des zones humides de tout secteur identifié comme potentiellement humide sur lequel un projet d'aménagement serait prévu. Des suggestions relatives à la préservation des zones humides ont néanmoins été faites.

Sur la commune de Montfort L'Amaury, 13,69 hectares de zones humides sont à enjeu ; 21,81 hectares sont avérés humides et 119,25 hectares sont situés en zones humides probables.

La commune de **Saint Nom la Bretèche**, au travers du projet de modification de son PLU, a exprimé la volonté de protéger les zones humides par l'intermédiaire d'une identification graphique précise et d'une mesure associée dans les dispositions générales du règlement. Néanmoins, des oublis ont été signalés à la commune, notamment la zone humide effective à enjeu, d'une surface de 4,5ha, de l'Etoile d'Avignères. Il a également été suggéré à la commune d'identifier les sites potentiellement humides (classe 3 de la DRIEE). La superficie totale des zones humides effectives sur la commune de Saint Nom la Bretèche est de 7,77 ha. La commune de Saint Nom la Bretèche a manifesté sa volonté de prendre en compte les remarques de l'EPTB-Mauldre.

Il a été suggéré à la commune de Marcq, dans le cadre de l'avis de la CLE, sur le projet de PLU arrêté, de procéder à une étude de caractérisation/délimitation des secteurs identifiés comme appartenant à l'enveloppe d'alerte zone humide de classe 3. Cette enveloppe d'alerte couvre 7,5 hectares.

D'autre part, **quatorze « portés à connaissance »** ont été rédigés en intégrant les dispositions du SAGE de la Mauldre, en particulier, concernant les zones humides. Ainsi, au total, l'attention a été attirée sur 26 zones humides effectives à enjeu et 15 zones humides effectives. Les communes concernées sont :

Communes	Surfaces ZH		Total (ha)	Enveloppe d'alerte DRIEE
	effectives (ha)	effectives à enjeu (ha)		
AULNAY-SUR-MAULDRE	17,61	0,00	17,61	69,42
BAZEMONT	0,00	31,00	31,00	48,75
CHAVENAY	3,02	1,93	4,96	130,07
COIGNIERES	0,00	22,74	22,74	110,13
FONTENAY-LE-FLEURY	2,73	4,19	6,92	182,30
GROSROUVRE	0,03	35,24	35,27	171,96
JOUARS-PONTCHARTRAIN	41,05	1,67	42,72	302,57
LA FALAISE	4,07	0,00	4,07	35,35
LES BREVIAIRES	1,55	12,68	14,23	62,5
MAUREPAS	12,04	0,00	12,04	62,60
MERE	0,09	11,09	11,18	101,07
SAINT-CYR-L'ECOLE	0,71	12,34	13,05	67,14
Aubergenville				1,10
Total	82,91	132,87	215,78	

Tableau 1 : Surfaces des zones humides effectives des communes du bassin versant de la Mauldre présentées en 2015 au travers des porter-à-connaissance dans le cadre de l'élaboration ou la révision des PLU

Par ailleurs, dans chacun des porter à connaissance est suggéré de vérifier la présence effective de zones humides dans les enveloppes d'alerte de classe 3 de la DRIEE et de les délimiter.

En parallèle des missions décrites précédemment, le COBAHMA-EPTB Mauldre apporte également son appui technique à ses partenaire, au SMEARG notamment, dans le cadre du projet de renaturation du ru de Gally. Ainsi, le COBAHMA-EPTB Mauldre est intervenu pour étudier l'impact potentiel que les travaux pourraient avoir sur les deux zones humides présentes aux abords du projet. A titre de précision, il s'agit de la zone humide effective de la Porte de Paris (Villepreux), de la zone humide effective à enjeu de la Ferme de Mézu (Chavenay) et de l'enveloppe de zones humides probables identifiée par la DRIEE.

Le COBAHMA-EPTB Mauldre continue d'accompagner le SMAROV dans le cadre du projet de renaturation de la Faisanderie.

Un accompagnement de porteurs de projets est également réalisé lorsque ceux-ci impactent une zone humide. La municipalité de Mareil-sur-Mauldre a d'ailleurs sollicité le COBAHMA-EPTB Mauldre pour avoir des pistes de terrains susceptibles de porter un projet de compensation à la destruction d'une partie de la zone humide des Mondions. Le Département a également sollicité le COBAHME-EPTB Mauldre dans le cadre de la compensation de la zone humide du Vivier liée à la réalisation de la déviation de la RD 307 sur la commune de Saint Nom la Bretèche.

Les obstacles à la continuité écologique

En 2012, les techniciens de rivière ont finalisé le recensement des obstacles à la continuité écologique. 244 ouvrages ont été recensés mais ils ne constituent pas tous un obstacle. Le clapet d'Aulnay-sur-Mauldre, 1^{er} obstacle à la libre circulation piscicole dans la remontée depuis la Seine, a été abaissé en décembre 2013.

Dorénavant, les premiers obstacles à la continuité écologique se trouvent sur la commune de Maule. Trois complexes hydrauliques, constitués de 7 ouvrages, bloquent la circulation des poissons migrateurs et des sédiments. En 2014, les techniciens de rivières ont réalisé le diagnostic des ouvrages hydrauliques de la commune de Maule, étudié les profils topographiques à l'échelle des zones d'influence des ouvrages, effectué des recherches aux Archives Départementales, syndicales et communales, rédigé un rapport présentant le bilan de ces observations.

En 2015, la démarche sur la commune de Maule s'est concrétisée par la structuration d'un comité de pilotage, constitué du SMAMA, de la DDT, de l'ONEMA, de l'AESN, du CD78, de la commune, de l'AAPPMA, de la FDAAPPMA. Les réunions de COPIL sont organisées et animées le COBAHMA-EPTB Mauldre.

Les membres du COPIL se sont réunis 3 fois en 2015, pour évoquer les points suivants :

- Présentation de la thématique continuité écologique, de ses objectifs et des dispositions réglementaires,
- Présentation des ouvrages de la Mauldre Aval, de leurs impacts et des dysfonctionnements observés,
- Présentation de pistes de réflexions à l'élaboration d'un projet de restauration de la continuité,
- Bilans des rencontres avec les propriétaires des moulins, bilan de la situation juridique des moulins (droits d'eau),
- Propositions d'actions pour l'année 2016.

En juin 2015, la DDT a rencontré les propriétaires des ouvrages hydrauliques, essentiellement des propriétaires de moulins, afin de dresser un bilan des situations juridiques relatives aux droits d'eau. Les courriers d'états des lieux de ces visites ont été adressés en octobre et novembre 2015, amenant les techniciens de rivières du COBAHMA-EPTB Mauldre à rencontrer les propriétaires pour évoquer des solutions techniques en novembre et décembre 2015. Des opportunités d'actions se dessinent suite à ces rencontres. Le SMAMA projette le lancement d'une étude de programmation dès 2016 pour identifier des pistes d'actions concrètes pour le rétablissement de la continuité écologique.

Les Aires d'Alimentation des Captages (AAC)

En juillet 2011, le bureau d'études SAFEGE associé à UNION INVIVO a été retenu pour l'étude de « diagnostic des pressions et élaboration du programme d'actions » en zones agricoles (lot A).

En 2011, les bureaux d'études ont rendu la première partie de l'étude de diagnostic global des pressions agricoles et d'identification théorique des zones contributives prioritaires à l'alimentation en eau de chaque captage. Afin d'affiner ce diagnostic, des enquêtes des exploitations agricoles sont prévues en phase 2 du marché ainsi que des campagnes de mesures de reliquats azotés, avant l'élaboration d'un programme d'actions.

Les réunions de concertation avec la profession agricole et avec leurs représentants se sont poursuivies en 2013, sans pour autant permettre la réalisation des diagnostics. Le COBAHMA a travaillé à l'ouverture de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) : un dossier a été réalisé mais n'a pas pu être présenté en CRAE (Commission Régionale Agro-Environnementale).

Par ailleurs, des réunions ont eu lieu en 2013 concernant les projets de développement d'agriculture biologique et le secteur des Bîmes.

En 2012, une modélisation hydrogéologique des écoulements a permis de définir les zones contributives prioritaires (7 190 ha pour une surface totale des AAC de 21 410 ha).

L'étude est arrêtée depuis fin 2013 suite à l'absence d'accord pour la réalisation des diagnostics des exploitations agricoles. En 2014 et 2015, le COBAHMA a assisté aux réunions d'information pour la mise en place de mesures agro-environnementales climatiques, suivi de journées de formation organisées et agroparitech. En 2015, plusieurs réunions de travail avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont lieu afin de définir une stratégie. Un point sur la qualité des captages a été fait et présenté aux maîtres d'ouvrage des captages « Grenelle ». Des contacts ont également été pris avec l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets pour réfléchir à un partenariat.

4. ACTIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DU SAGE

4.1. AIDE À LA PROGRAMMATION DES MAITRES D'OUVRAGE

En complément de l'appui technique renforcé auprès des syndicats de rivières, le COBAHMA continue son appui technique habituel aux syndicats d'assainissement.

4.2. SUIVI QUALITÉ DE L'ÉCOSYSTEME RIVIERE

Comme les années précédentes, les techniciens de rivières sont intervenus en cas :

- de pollution constatée dans le milieu (budget prévu pour les pollutions accidentelles) ;
- de mauvaises pratiques constatées d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau ;
- d'infractions constatées au titre de la loi sur l'eau.

Les techniciens de rivières sont intervenus 11 fois comme présenté en annexe 3.

Le réseau de mesures patrimonial de la qualité des eaux, en place depuis 2000, a été abandonné en 2011 dans l'attente de sa redéfinition. De 2012 à 2014, un réseau d'enquête a permis de surveiller l'évolution de pollutions déjà identifiées et d'apprécier le fonctionnement de stations d'épuration nouvellement mises en service. Ce suivi a été mis en suspens en 2015 afin d'en faire le bilan et de prendre contact avec les maîtres d'ouvrage responsables des ouvrages défectueux.

4.3. PRÉVENIR ET GÉRER LES INONDATIONS

En tant qu'EPTB, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) a associé le COBAHMA aux travaux de mise en œuvre de la Directive Européenne Inondation depuis 2011. En 2015, le COBAHMA a participé à plusieurs réunions de travail et COMITER.

4.4. BANCARISATION DES DONNÉES

L'équipe technique du COBAHMA a mis à jour les bases de données suivantes en lien, la plupart du temps, avec le SIG :

- Suivi des travaux des syndicats de rivières notamment l'identification des linéaires entretenus ;
- Inventaire et hiérarchisation des zones humides ;
- Interventions dans le cadre de la surveillance des cours d'eau ;
- Qualité physique des cours d'eau ;

- Obstacles à la continuité écologique ;
- Données sur la qualité des eaux ;
- Animations auprès des scolaires ;
- Inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
- Inventaire des barrages.

5. PERSPECTIVES 2016

L'année 2016 sera consacrée à la mise en œuvre du SAGE de la Mauldre révisé approuvé :

- Diffusion des documents du SAGE à l'ensemble des acteurs du bassin versant ;
- Actions de communication (plaquette d'information, site internet, journées événement...)
- Organisation des groupes de travail, notamment sur le ru de Gally et sur les secteurs industriels ;
- Mise à jour des guides du SAGE : mise en compatibilité des documents d'urbanisme, cahier d'application de la limitation du ruissellement à 1 l/s/ha ;
- Réalisation d'un guide sur les zones humides ;
- Élaboration du tableau de bord du SAGE révisé.

ANNEXE 1 : LISTE DES DOSSIERS SOUMIS A L'AVIS DE LA CLE EN 2015

N.C. : NON COMMUNIQUE A LA DATE D'EDITION DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES

Type	Bassin versant	Commune(s)	Petitionnaire	Nature	Avis	Volume à réguler demandé par le SAGE (m3)	Volume prévu par le pétitionnaire (m3)	Type de dispositif prévu pour la rétention des eaux pluviales
Autorisations d'Urbanisme	Guyonne	BAZOCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Pierre GUERREAU	Construction d'un bâtiment abritant des animaux	Favorable	4	4	Bassin d'infiltration
		MAREIL-LE-GUYON	SCE Elevage de la mare Barbaut	Création de bâtiments agricoles équins	Favorable avec réserve(s)	550	575	Noue et bassin d'orage
		MAREIL-LE-GUYON	LM PROMOTION	Création d'un lotissement composé de 6 terrains à bâtir	Favorable	19	19	Bassin d'infiltration
	Lieutel	MERE	SAS COFICAD	Construction d'une station de lavage auto	Favorable	78	80	Cuve de rétention enterrée
	Mauldre amont	JOUARS-PONTCHARTRAIN	GOF chez FONCIER EXPERTS	Création d'un lotissement de 4 terrains à bâtir desservis par une voie commune.	Favorable	101	108	Bassin d'infiltration
		MERE	Financière DL	Création d'une zone industrielle de 7 lots		830	830	WATERLOC
		VILLIERS-SAINT-FREDERIC	SCCV Villiers La Bourgeoise	Construction de deux bâtiments comprenant 49 logements locatifs aidés, 1 loge et un parc de stationnement	Favorable	166	166	Bassin de rétention
		JOUARS-PONTCHARTRAIN	Alen BECKER, Foncier experts	Terrassement d'un terrain en pente, pour création de 2 paliers horizontaux	Favorable	73	76	Fossé périphérique

Type	Bassin Versant	Commune(s)	Pétitionnaire	Nature	Avis	Volume à réguler demandé par le SAGE (m3)	Volume prévu par le pétitionnaire (m3)	Type de dispositif prévu pour la rétention des eaux pluviales
Autorisations d'urbanisme	Mauldre amont	JOUARS-PONTCHARTRAIN	Foncier Experts	Lotissement de 4 terrains à bâtir	Favorable	108	108	Bassin à ciel ouvert
	Mauldre aval	CRESPIERES	Michel LEVASSEUR	Construction de 3 serres de production	Favorable	101	101	noe de rétention
		MAREIL-SUR-MAULDRE	SIRYAE	Construction d'une unité de traitement de l'eau potable	Favorable	71	71	Lagune de décantation
		MAULE	SNC ROMINVEST	Construction d'une résidence de 80 logements sociaux	Favorable	304	390	1 Bassin à ciel ouvert + 1 noe paysagère
	Ru de Gally	FONTENAY-LE-FLEURY	VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL	Construction d'un immeuble de 57 logements et places de stationnement	Favorable	79	79	Bassin de rétention
		LES CLAYES-SOUS-BOIS	SARL Objectif Développement Pierre	Démolition des bâtiments existants (2 pavillons) - Construction d'un immeuble de 10 logements en accession	absence d'éléments			
		VILLEPREUX	COLAS SA	Extension d'un atelier situé rue Camille Claudel	Favorable avec réserve(s)	9	9	Bassin de stockage
		VILLEPREUX	Jean-Michel LENGLET	Rénovation, création de 4 logements	Favorable	36	36	Noe
		VILLEPREUX	M et Me Leroy	Agrandissement maison	Favorable avec réserve(s)	4	4	Bassin d'infiltration
		VILLEPREUX	CARREFOUR Property	Extension du Carrefour, avenue Georges Nagelmackers	Favorable	4		
		CHAVENAY	SCI 3P	Construction d'un local d'activités	Favorable	352	352	Bassin d'infiltration

Type	Bassin Versant	Commune(s)	Pétitionnaire	Nature	Avis	Volume à réguler demandé par le SAGE (m3)	Volume prévu par le pétitionnaire (m3)	Type de dispositif prévu pour la rétention des eaux pluviales
Autorisations d'urbanisme	Ru de Gally	VILLEPREUX	COLAS SA	Extension d'un atelier situé rue Camille Claudel	absence d'éléments	9	9	
		FEUCHEROLLES	Groupe SAS Accueil Immobilier	Construction de 30 maisons individuelles	Favorable	337	380	2 Noues paysagères
		SAINT-NOM-LA-BRETECHE	SCI ST Nom Domaines	Réalisation de 70 logements collectifs	Favorable	438	438	Bassin à ciel ouvert
		SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Mairie de Saint-Nom-la-Bretèche	Construction d'un complexe sportif	Favorable	144	145	Tubosider
		CHAVENAY	Mairie de Chavenay	Extension des vestiaires de la Plaine des sports	Favorable	5	6	Nidaplast
		ROCQUENCOURT	SAS "Le Parc de Rocquencourt"	Construction d'un hotel 5 étoiles, rue de l'horloge	Favorable avec réserve(s)	1292	1300	1 étang + 1 bassin + puits d'infiltration
		CRESPIERES	SCI Saint Martin	Surrélévation des écuries existantes + création de 2 places de parking		7	10	2 fosses de rétention
		FONTENAY-LE-FLEURY	Conseil départemental 78	Restructuration/réhabilitation du collège DESCARTES	Favorable	260	260	Toitures stockantes + noue
		FEUCHEROLLES	Olivier Riant	Implantation de 3 serres	absence d'éléments	55		
		CHAVENAY	EIFFAGE TP	Construction d'un bâtiment de bureaux	absence d'éléments	123		
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Emmanuel MARETTE	Surrélévation et extension d'une habitation	Favorable	36	36	Cuve		

Type	Bassin Versant	Commune(s)	Pétitionnaire	Nature	Avis	Volume à réguler demandé par le SAGE (m3)	Volume prévu par le pétitionnaire (m3)	Type de dispositif prévu pour la rétention des eaux pluviales
Autorisations d'urbanisme	Ru de Gally	CRESPIERES	SAS ADI	Construction de 28 maisons individuelles	Favorable	373	373	Bassin de rétention enterré + noues + puisards
		FEUCHEROLLES	Gestion et organisation foncière	Construction de 12 logements	Favorable	93	93	Tranchée drainante
		VILLEPREUX	Association Compagnie d'Arc de Villepreux	Abri de jardin de 12m ²	Pas d'avis	1	0	
	Ru de Maldroit	PLAISIR	Etablissement Public de Santé Charcot	Construction d'un bâtiment hospitalier de 139 lits et régularisation de l'ensemble du site de l'EPS Charcot	Pas d'avis	1542	1470	Toiture autorégulée et bassin à ciel ouvert
		PLAISIR	SCI Plaisir Pierre Curie	Construction de 271 logements collectifs	Favorable	946	1073	Noues paysagères avec tubosider en périphérie du site + 1 bassin de rétention
		PLAISIR	SCI BG	Réalisation d'un ensemble commercial, rue Paul Langevin	Favorable	1058	1059	Tubosider + zones de parking inondables
		LES CLAYES-SOUS-BOIS	Entraide Universitaire	Réhabilitation et extension IME SESSAD René Fontaine	Favorable	20	20	puisards ou noue

Type	Bassin versant	Commune(s)	Pétitionnaire	Nature	Avis	Volume à réguler demandé par le SAGE (m3)	Volume prévu par le pétitionnaire (m3)	Type de dispositif prévu pour la rétention des eaux pluviales
Autorisations d'urbanisme	Ru de Maldroit	LES CLAYES-SOUS-BOIS	GFDI 85	Démolition d'une partie de bâtiment existant et réaménagement du bâtiment restant	Favorable	511	600	Bassin
		THIVERVAL-GRIGNON	HM Immo et BHR	Construction d'un bâtiment d'activités et implantation d'une centrale béton	Favorable	515	525	Bassin + cuve
		LES CLAYES-SOUS-BOIS	SA ATEQ	Extension de bâtiments d'activités	Favorable avec réserve(s)	120	120	Bassin d'infiltration
		PLAISIR	SCI Carlin	Restructuration et extension de l'ensemble commercial Plaisir-Sablons, rebaptisé Open Sky Plaisir	Favorable	1991	2002	bassin de rétention

Type	Bassin versant	Commune(s)	Pétitionnaire	Nature	Avis	Volume à réguler demandé par le SAGE (m3)	Volume prévu par le pétitionnaire (m3)	Type de dispositif prévu pour la rétention des eaux pluviales
Document d'urbanisme	Guyonne	MONTFORT-L'AMAURY	Mairie de Montfort l'Amaury	Modification du PLU	Remarques	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
		LES BREVIAIRES	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
	Guyonne; Lieutel	MERE	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
	Lieutel	GROSROUVRE	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
		BEHOUST	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
	Lieutel; Mauldre amont	MARCQ	Direction Départementale des Territoires	Avis-CLE_Plu arrêté	Favorable avec réserve(s)			
	Mauldre amont	COIGNIERES	Ville de Coignères	Modification du PLU	Remarques pour mise en compatibilité avec le SAGE			
		MAUREPAS	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			

		COIGNIERES	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
		JOUARS- PONTCHARTRAIN	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
	Mauldre aval	AUBERGENVILLE	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
		AULNAY-SUR- MAULDRE	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
		BAZEMONT	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
		EPONE	Commune d'Epône	Modification du PLU	Favorable sous réserve			
		LA FALAISE	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
	Ru de Gally	SAINT-NOM-LA- BRETECHE	Mairie de Saint Nom la Bretèche	Modification du PLU	Remarques pour mise en compatibilité avec le SAGE			
		FONTENAY-LE- FLEURY	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			

		CHAVENAY	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
		RENNEMOULIN	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
		SAINT-CYR-L'ECOLE	Direction Départementale des Territoires	Porter à Connaissance pour la révision du PLU	Pas d'avis			
Loi sur l'eau	Ru de Gally	CHAVENAY; RENNEMOULIN; VILLEPREUX	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally	Renaturation du ru de Gally	Favorable avec réserve(s)			
	Mauldre aval	EPONE	SNCF Réseau - Direction de Projet Eole - 22/28 rue Joubert - 75009 PARIS	Projet EOLE - Prolongement du RER E de Nanterre à Mantes la Jolie	Hors Bassin versant			
Réglem- entation supra	Sans objet	TOUT LE BASSIN	AESN Commission Territoriale Rivières Ile-de- France	Avis sur le Programme de Mesures (PDM) de la région IDF pour 2013-2018	Favorable			
		TOUT LE BASSIN	DRIEE	Projet de PGRI Seine Normandie 2016-2021	Favorable			
		TOUT LE BASSIN	Agence de l'Eau Seine Normandie	Projet de SDAGE Seine Normandie 2016-2021	Favorable			
	Mauldre amont	JOUARS- PONTCHARTRAIN	SIAEP Jouars- Pontchartrain/ Maurepas	Dossier de DUP : Captage AEP des Mousseaux	Favorable			

ANNEXE 2 : DOCUMENTS PRODUITS PAR LE CO.BA.H.M.A. EN LIGNE SUR INTERNET

Mise à jour : 18/12/2015

Nombre de documents en ligne : 106

DOCUMENTS EN LIGNE PAR RUBRIQUE SUR LE SITE : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/documents/sage/SAGE03010>

Catégorie	Sous-catégorie	DOCUMENTS EN LIGNE	
Arrêtés et délibérations	Arrêtés de périmètre	Arrêté préfectoral du 4 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 19 août 1994 portant délimitation du périmètre du SAGE de la Mauldre	1
	Arrêtés de composition de la CLE	Arrêté du 13 mai 2015 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	2
		Arrêté préfectoral du 14 octobre 2014 portant renouvellement de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	3
		Arrêté préfectoral du 13 décembre 2013 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	4
		Arrêté préfectoral du 20 juin 2013 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	5
		Arrêté préfectoral du 3 juin 2013 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	6
		Arrêté préfectoral du 16 octobre 2012 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	7
		Arrêté préfectoral du 16 février 2012 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	8
		Arrêté préfectoral du 21 octobre 2011 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	9
		Arrêté préfectoral du 30 mai 2011 portant modification de la CLE de la Mauldre	10
		Arrêté préfectoral du 06/05/2011 n°201126-005 portant modification de la composition de la CLE	11
		Arrêté préfectoral du 08/04/2011 n°11-1091/DRE portant modification de la composition de la CLE	12
		Arrêté préfectoral du 06/08/2010 portant modification de la composition de la CLE	13
		Arrêté préfectoral du 17/05/2010 portant modification de la composition de la CLE	14
		Arrêté préfectoral du 17 août 2009 portant composition de la CLE	15
		Arrêté préfectoral du 18 juillet 2008 portant composition de la CLE	16

		Arrêté préfectoral du 16 juillet 2007 portant composition de la CLE	17
	Arrêtés d'enquête publique	Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du SAGE de la Mauldre	18
	Arrêtés d'approbation	Arrêté préfectoral du 10 août 2015 approuvant le SAGE de la Mauldre révisé	19
	Délibérations	Election du bureau et des deux vice-présidents de la CLE - 27 novembre 2014	20
		Délibération de la CLE du 9 novembre 2004 relative au 1l/s/ha	21
	Autres (charte, convention, ...)	Cahier d'application de la délibération limitant le ruissellement à 1 l/s/ha	22
Documents constitutifs du SAGE	Etat des lieux	Révision du SAGE de la Mauldre - Actualisation de l'état initial et du diagnostic	23
	Diagnostic	Révision du SAGE de la Mauldre - Actualisation de l'état initial et du diagnostic	24
	Stratégie	Révision du SAGE de la Mauldre - Stratégie	25
	Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)	Projet de SAGE Mauldre révisé - Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)	26
	Règlement	Projet de SAGE Mauldre révisé - Règlement	27
	Rapport de présentation	Projet de SAGE Mauldre révisé - Rapport de présentation	28
	Atlas cartographique	Projet de SAGE Mauldre révisé - Atlas cartographique	29
	Document du SAGE (avant LEMA)	SAGE Mauldre (approuvé en 2001)	30
	Tableau de bord	Tableau de bord du SAGE de la Mauldre - 2011	31
	Autres	Mise en compatibilité des PLU avec le SAGE de la Mauldre - Avril 2010	32
Evaluation environnementale	Rapport	Projet de SAGE Mauldre révisé – Evaluation environnementale	
Enquête publique			
Etudes et rapports	Etudes	Rapport d'évaluation de la qualité physico-chimique et chimique du Bassin Versant de la Mauldre - Suivi 2011-2012	
		Qualité écologique et chimique des cours d'eau du bassin versant de la Mauldre - Suivi 2009	
		Suivi 2008 de la qualité physico-chimique et biologique du bassin versant de la Mauldre	
		Présentation des résultats des mesures physico-chimiques, IBGN et pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2007	
		Suivi de la qualité des eaux 2007 sur le bassin versant de la Mauldre - Fiche de Synthèse	
		Suivi de la qualité des eaux 2007 sur le bassin versant d'Elancourt - Fiche de synthèse	
		Cahier des prescriptions techniques générales d'entretien et de requalification sur les sous bassins versants du Guyon et de la Guyonne	
		Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et hydrobiologiques sur le bassin versant de la Guyonne en 2006	

	Présentation des résultats des mesures physico-chimiques, IBGN et pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2006		
	Cahier des prescriptions techniques générales d'entretien et de requalification sur le bassin versant de la Mauldre et de ses affluents		
	Cahier des prescriptions techniques générales d'entretien et de requalification sur le bassin versant du Lieutel amont		
	Cahier des prescriptions techniques générales d'entretien et de requalification sur le bassin versant du Merdron		
	Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et hydrobiologiques sur le bassin du ru d'Elancourt en 2007		
	Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et hydrobiologiques sur le bassin versant du ru de Gally en 2005		
	Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) de la vallée de la Mauldre		
	Atlas des fiches stationnelles du réseau de mesures du CO.BA.H.M.A.		
	Présentation des stations utilisées pour les pêches électriques		
	Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et des pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2005		
	Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et des IBGN réalisées sur le sous bassin versant du Maldroit en 2004		
	Présentation des résultats des campagnes de pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2004		
	Analyse des résultats des mesures physico-chimiques et hydrobiologiques (IBGN) réalisées en 2003 sur le bassin versant du Lieutel		
	Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et des pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2003		
	Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et des pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2002		
	Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et des pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2001		
	Mise en place d'un système d'évaluation de la qualité de l'écosystème rivière du bassin versant de la Mauldre - Présentation des résultats année 2000		
Rapports (bilan, évaluation, activité, ...)	Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2014		
	Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2013		
	Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2012		

		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2011		
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2010		
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2009		
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2008		
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2007		
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2006		
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2005		
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2004		
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour les années 2002-2003		
Actions de communication	Lettres d'information	Echo des phyt'eaux bulletin n°7		
		Echo des phyt'eaux bulletin n°6		
		Echo des phyt'eaux bulletin n°5		
		Echo des phyt'eaux bulletin n°4		
		Echo des phyt'eaux bulletin n°3		
		Echo des phyt'eaux bulletin n°2		
		Echo des phyt'eaux bulletin n°1		
	Plaquettes	Plaquette "Jardiner au naturel" - Les engrais naturel ou comment préserver la vie du sol		
		Plaquette "Jardiner au naturel" - Le compostage ou comment nourrir son jardin		
		Plaquette "Jardiner au naturel" - Le paillage ou comment prévenir le développement des mauvaises herbes		
		Plaquette "Jardiner au naturel" - Les auxiliaires amis du jardinier ou comment lutter contre les maladies et invasions		
		Plaquette de présentation des animations réalisées auprès des scolaires		
		Plaquette de présentation du S.A.G.E. de la Mauldre		
		Plaquette "Vers une meilleure utilisation de l'eau"		
		SAGE Mauldre - Classeur pédagogique - Cycle 2 à 5ème - Education à l'environnement sur le thème de l'eau - 1ère partie : Cycle 2 et cycle 3 - Classes primaires		
		SAGE Mauldre - Classeur pédagogique - Cycle 2 à 5ème - Education à l'environnement sur le thème de l'eau - 2ème partie : Collège		
		Votre habitation est en zone inondable : comment réagir en cas de crue ?		
		Fiche spécifique de présentation de la qualité des eaux de la Mauldre et de ses affluents : Ammonium		
		Fiche spécifique de présentation de la qualité des eaux de la Mauldre et de ses affluents : Phosphore		

		Fiche spécifique présentant la qualité des eaux de la Mauldre et de ses affluents : Nitrates		
		SAGE Mauldre - Approche globale de la qualité des eaux		
		Fiche spécifique de présentation de la qualité des eaux de la Mauldre et de ses affluents : Matières organiques		
		Comment réagir face à une pollution des eaux ?		
	Sites web	Liens vers les sites internet des 66 communes du bassin versant de la Mauldre		
		Liens vers les sites internet des syndicats et structures intercommunales, compétents dans le domaine de l'eau, du bassin versant de la Mauldre		
	Autres	Plan d'actions pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin versant de la Mauldre - Bilan 2005-2007		
		Article présentant le S.A.G.E. de la Mauldre		
		Article "Vers une meilleure utilisation de l'eau"		
Réunions : compte-rendu et autres documents		Réunion d'information du 14 février 2012 pour les acteurs locaux sur le sous bassin versant du ru du Maldroit		
		Réunion d'information du 9 février 2012 pour les acteurs locaux du sous bassin versant de la Mauldre aval		
		Réunion d'information pour les acteurs locaux sur le sous bassin versant de la Mauldre amont		
		Réunion d'information pour les acteurs locaux du sous bassin versant du ru de Gally		
		Matinée technique du 12 février 2009 à Villiers-Saint-Frédéric		
Guides		Guide du riverain de la Mauldre et de ses affluents		

ANNEXE 3 : INTERVENTIONS DIVERSES ET POLLUTIONS

Commune	Date d'intervention	Cours d'eau	Objet	Description
Saint Germain de la Grange	03/02/15	Le Maldroit	Risque d'effondrement du mur en aval du pont de la route de Thiverval	<p>Constatation de la dégradation du mur situé en bordure du Maldroit, en aval du pont de franchissement de la route de Thiverval, à Saint Germain de la Grange. Ce mur est situé sur une parcelle appartenant à la commune de Saint Germain de la Grange.</p> <p>Le COBAHMA a été alerté par un agriculteur riverain de ce pont et cette intervention fait suite à un précédent rapport. La dégradation de ce mur pourrait, à long terme, provoquer la création d'une anse d'érosion, qui endommagerait la parcelle agricole adjacente, entraînant la mise en suspension de particules de terre qui risqueraient d'envaser le fond du Maldroit, déjà peu diversifié.</p> <p><u>Ce rapport a été transmis à la commune afin de les alerter du problème et ainsi pouvoir y remédier.</u></p>
Jouars-Pontchartrain	10/04/15	Ru d'Élancourt	Vases en suspension	<p>Signalement d'un couleur sombre/noirâtre du ru d'Élancourt sur plusieurs jours (environ une semaine) avec qu'une odeur nauséabonde s'en dégageant. Signalé tardivement au COBAHMA, les techniciens n'ont pu constater par eux-mêmes la pollution. Seuls les témoignages de riverains et la remonté du cours d'eau ont été utiles pour essayer de trouver l'origine de celle-ci. Malheureusement, les investigations menées n'ont pu permettre d'identifier la source de cette pollution. En revanche, il a pu être déterminé que cette pollution ne provenait ni de la station d'épuration d'Élancourt, ni de la vidange de la retenue d'un moulin, tous les 2 situés en amont.</p> <p>Le COBAHMA a réalisé un rapport à destination des différents acteurs de cette pollution afin d'informer et de surveiller le caractère ponctuel de celle-ci.</p>
Plaisir	15/04/15	Le Maldroit	Pollution aux hydrocarbures	<p>Le mercredi 15/04/2015, la présence d'hydrocarbures dans le ru Maldroit au niveau du Centre Hospitalier CHARCOT à Plaisir, a été constatée. Les pompiers sont intervenus et ont installés deux barrages flottants : l'un dans l'enceinte de l'Hôpital CHARCOT et le second au droit du Liberty Country Club. Les pompiers ont ensuite remonté le ru à la recherche de la source de la pollution, des odeurs et des traces ont été repérées en provenance du ru Ste Apolline mais la source n'a pas été identifiée.</p> <p>Il s'agissait a priori d'une pollution au fuel. Les techniciens de rivières ont suspecté le nettoyage d'une cuve d'un particulier avec déversement des eaux sales dans le réseau d'eaux pluviales ou directement dans le cours d'eau.</p> <p>Le COBAHMA a rédigé un rapport à destination des différents acteurs concernés par cette pollution afin d'informer et de surveiller le caractère ponctuel de celle-ci.</p>
Chavenay / Saint Nom la Bretèche	18/03/15	Ru du Fond de Berthe - Ru de Gally	Débordement du réseau d'eaux usées qui longe le talweg du Fond de Berthe	<p>Le Fond de Berthe est un affluent du ru de Gally, busé sur sa partie aval depuis environ 5 ans. En janvier 2015, Madame CHAUVRY, technicienne du ru de Gally, constate le déversement d'eaux suspectes dans le ru de Gally, en provenance de la buse du fond de Berthe. Plusieurs visites de suivi sur site ont confirmé cette observation.</p> <p>L'origine de la pollution du Fond de Berthe proviendrait de la saturation du réseau d'eaux usées longeant le talweg en période de fortes pluies. Les eaux ruisselant ensuite le long de la pente jusqu'au Fond de Berthe.</p> <p>Cet engorgement du réseau, qui daterait de 2008 peut avoir 3 origines : erreurs de branchements, casses/fissures ou sous-dimensionnement du réseau. 2008 correspond à la construction du lotissement du Parc de Galie à Saint Nom la Bretèche.</p> <p>Le COBAHMA poursuit le suivi de cette pollution et coordonne les différents acteurs.</p>
SAINT NOM LA BRETECHE	24/06/15	Mare de la rue de l'Abreuvoir	Pollution au produit détergent	<p>Le 23 juin 2015, Aurore CHAUVRY, technicienne du ru de Gally, a contacté le COBAHMA pour relayer l'alerte de Madame LEVEQUE, DST de Saint Nom-la-Bretèche, signalant la mortalité de poissons dans la mare située rue de l'Abreuvoir. Cette mare collecte des eaux de sources et des eaux pluviales.</p> <p>Le COBAHMA s'est rendu sur place. Une grande quantité de poissons morts s'accompagnait d'une forte odeur difficilement</p>

				<p>qualifiable. Le COBAHMA, accompagné de Monsieur ROULET, agent technique de la commune, a visité le réseau hydrographique en aval de la mare et a pu constater qu'à la hauteur du gymnase Jacques Kosusco-Morizet, l'eau était d'apparence très sale mais sans odeur et que dans le bassin de rétention des eaux pluviales, plus en aval, l'eau était limpide. Le 25 juin, l'ONEMA s'est rendue sur place pour constater l'ampleur de la pollution. Des tests bandelettes ont mis en évidence une concentration très importante de chlore au niveau de l'entrée de la mare (cascade), qui s'atténuait avec l'éloignement. L'ONEMA a déterminé que la pollution était cantonnée à la mare et qu'elle ne serait pas diffusée au milieu naturel, sauf en cas d'orage avant la fin de l'évaporation des particules chlorées. L'ONEMA a également observé que quelques poissons étaient encore vivants mais leurs branchies, brûlées, ne leur permettraient pas de survivre. La décision a été prise de maintenir fermée la vanne de sortie de la mare, afin que le taux de chlore diminue naturellement. La source de cette pollution ponctuelle n'a pu être identifiée. Le COBAHMA a réalisé un rapport à destination des différents acteurs de cette pollution afin d'informer et de surveiller le caractère ponctuel de celle-ci.</p>
FONTENAY-LE-FLEURY	11/06/15	Ru du Pré des Seigneurs	Pollution de la rivière par des eaux usées	<p>Suite à l'intervention réf: INTER14-001 et la mise en place d'un système d'alerte de montée en charge du réseau d'eaux usées par la commune, la qualité du ru s'était améliorée. Malheureusement, cette amélioration a été de courte durée. Depuis le mois de mai 2015 une contamination régulière du ru par des eaux usées survenant a été constatée par le COBAHMA (couleur opaque du ru et odeur nauséabonde ont alerté sur le retour de la pollution) et ce, même par temps sec. Début juin le problème devenant récurrent un rendez-vous est pris le 24 juin 2015, à la résidence du Parc Montaigne, avec Monsieur Boutaud (Président du syndic) et Monsieur Arlot (conseiller syndical). Cette résidence était, en effet, mise en cause lors des précédentes interventions. Ce rendez-vous avait pour but de faire le tour des réseaux privés de la résidence et d'observer l'emplacement des by-pass, ainsi que leur fonctionnement, ou non, lors d'un épisode de pollution. Cette visite des réseaux a ainsi permis de mettre en évidence le fonctionnement d'un by-pass (Square Gay Lussac). Les trois autres by-pass de la résidence, eux, ne fonctionnaient pas. Le débit du by-pass constaté ne pouvait pas expliquer l'intensité de la pollution observée. Ainsi, les by-pass de la résidence du Parc Montaigne ne sont pas les seuls responsables de la pollution du ru du Pré des Seigneurs. D'autres by-pass, un sous dimensionnement du réseau, la présence de bouchons en amont du système d'alerte ou des erreurs de branchements sur la commune peuvent également être la cause de cette pollution, qui dure depuis plusieurs années. Il sera donc nécessaire d'effectuer un bilan complet du réseau d'eaux usées afin de trouver la cause et de pouvoir stopper cette pollution récurrente aux eaux usées (depuis 2003). Le COBAHMA reste en contact régulier avec la mairie, afin de suivre le problème et veiller à ce qu'une solution soit trouvée pour mettre fin à cette pollution.</p>
JOUARS-PONTCHARTRAIN	09/07/15	Mauldre et ru de Maurepas	Érosion des berges	<p>Le 02/06/2015 lors d'un COPIL organisé par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, M. Fanost évoque un problème d'érosion/effondrement de ses berges. Suite à cela M. Roulin (technicien de rivière) contact M. Fanost afin de déterminer précisément la nature et l'ampleur du problème ainsi que sa localisation. Un rendez-vous est pris pour le jeudi 9 juillet 2015. Le 09/07/2015 les deux techniciens de rivières se rendent sur place. Ils découvrent que 2 sites sont concernés, un sur la Mauldre (grosse encoche en sortie de méandre) et l'autre sur le ru de Maurepas (plusieurs petites encoches), tous les deux en bordure de parcelles agricoles. Sur ces deux sites on constate un effondrement de la berge dû à une érosion par le cours d'eau dans les zones où aucun arbre n'est planté pour la tenir. Le COBAHMA conseille à M. Fanost de procéder à un retalutage en pente douce de la berge, au lieu d'avoir des berges abruptes, ainsi que la végétalisation de celles-ci, ou, à défaut, de procéder à la plantation d'arbre où la berge s'est effondrée, afin d'éviter l'aggravation du problème. Il est également informé que le retalutage de berge sur une longueur inférieure à 100m, est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau, dans le cadre de la modification du profil en travers du cours d'eau.</p>
Montfort-l'Amaury	26/06/15	Ru du Val	Pollution par des eaux usées	<p>Le 25/06/2015, une mortalité piscicole avec présence d'odeur d'eaux usées au niveau de la retenue du Val, observée par Quentin Quera (AMO du SIAMS) le 24/06/2015, est signalée au COBAHMA. M. Cazalet (policier municipal) s'est rendu sur place le 25/06/2015 pour constater la pollution éventuelle du ru et y a observé 5 carpes mortes (pas d'évolution du nombre de poissons mort au cours de ses différentes visites).</p>

				<p>Les odeurs proviennent du ru qui arrive sur la retenue. La pollution n'est pas observée au niveau de l'étang de la ville situé en amont. Les eaux pluviales de quelques maisons, une crèche et les pompiers sont collectées en amont de la retenue. Une visite de terrain est organisée le 26/06/2015 avec le SIARNC (gestionnaire des réseaux d'eaux usées), le COBAHMA, l'ONEMA, la gendarmerie, les pompiers et 2 élus de la commune, afin d'éclaircir la situation sur le terrain. Il est constaté que l'eau arrivant dans la retenue est claire mais un dépôt noir sur le fond du ru est présent. Ce dépôt d'odeur nauséabonde est caractéristique d'un rejet d'eaux usées brutes.</p> <p>M. Pressoir (ONEMA) effectue des analyses de l'eau se rejetant dans la retenue afin de confirmer l'hypothèse de pollution du ru par des eaux usées. Les paramètres analysés et le faible volume de la retenue suffisent à expliquer la mortalité piscicole. Ne s'agissant pas d'une pollution de surface, la mise en place d'un barrage flottant est inutile. La retenue joue cependant un rôle de lagune épuratrice traitant la pollution organique.</p> <p>M. Pressoir effectue un second passage sur site le 15 juillet et constate toujours la présence d'une arrivée d'eau de couleur noirâtre et d'odeur nauséabonde, montrant le caractère récurrent de cette pollution.</p> <p>Une inspection des réseaux à l'amont de la retenue et un contrôle des branchements devront être effectués afin de déterminer la provenance de cette pollution et ainsi pouvoir la stopper.</p> <p>Le COBAHMA a réalisé un rapport à destination des différents acteurs de cette pollution afin de permettre la poursuite des investigations et stopper cette pollution.</p>
Mareil-sur-Mauldre	19/08/15	Ru de Riche	Remplacement du tablier du pont d'accès à la propriété	<p>Monsieur LAURIERE a contacté le COBAHMA dans le cadre d'un projet de démolition de la maison actuellement située au 18-20 chemin de Riche à Mareil-sur-Mauldre. Pour permettre l'accès aux engins qui seront nécessaires à ce chantier, Monsieur LAURIERE s'est vu conseiller de remplacer le tablier qui enjambe le ru de Riche, actuellement en béton et en bois, a priori obsolète, et seul accès possible à sa propriété.</p> <p>Plusieurs professionnels lui proposent différentes solutions techniques, par exemple celle d'installer une buse sur le ru de Riche. Madame GICQUIAUD, technicienne du COBAHMA, conseille à Monsieur LAURIERE de remplacer le tablier actuel par un tablier plus résistant, de format identique. Ainsi, il n'y a aucun impact sur le ru et il évite les démarches réglementaires relatives à la loi sur l'eau.</p>
Beynes	22/10/15	Maldroit et Mauldre	Mousse blanche à la surface de l'eau	<p>Jeudi 22 octobre vers 11h le personnel de la mairie de Beynes constate une importante quantité de mousse à la surface de la Mauldre et principalement au niveau des remous des chutes liées aux ouvrages. Du personnel de la commune ainsi que la police municipale remontent le cours d'eau afin d'identifier la source de cette mousse. Ils remontent jusque sur le ru Maldroit en amont du pont de la RD119, sans pouvoir identifier l'origine de la pollution sur la commune.</p> <p>Vers 12h30 des mails expliquant la situation sont envoyés par Mme RIGAL (Directrice des Services Techniques) au COBAHMA. M. ROULIN (Technicien de rivières au COBAHMA) contacte alors l'ONEMA pour les informer de la situation. Les agents de l'ONEMA se rendent sur place et remontent le ru Maldroit jusqu'à la sortie du busage du ru, en amont de la station d'épuration de Plaisir, sans pouvoir identifier l'origine de cette pollution car la mousse a disparu de la surface de l'eau. Il s'agit ici d'une pollution ponctuelle liée à un déversement d'un produit dans un court laps de temps. Ce type de pollution est donc très difficile à identifier. Dans le cas présent il s'agit probablement d'une pollution liée au déversement ponctuel de détergent ou toute autre substance contenant des tensioactifs. Cette pollution n'a, heureusement, causé aucune mortalité piscicole.</p> <p>Le COBAHMA a réalisé un rapport à destination des différents acteurs de cette pollution afin d'informer et de surveiller le caractère ponctuel de celle-ci.</p>
Beynes	17/12/15	Mauldre	Pollution aux Hydrocarbures	<p>Le 17 décembre à 14h des riverains du pont Barrat et de la rue de Maule signalent des fortes odeurs de fioul. La police municipale de Beynes et les pompiers sont prévenus et se rendent sur place. La police municipale, aidée des services techniques, trouve l'origine de l'arrivée de fioul dans la Mauldre. Il s'agit d'une buse d'eaux pluviales située en aval du pont de la gare, en rive gauche. Ils remontent alors le réseau d'eaux pluviales collecté par cette buse jusqu'à une bifurcation située rue du Bois, au niveau des rues de Marcq et de la Couperie. À ce niveau, seules des traces rouges et une odeur subsistent, mais aucun écoulement n'a lieu. Il leur est donc impossible de remonter plus en amont. Les pompiers conseillent alors aux services techniques d'effectuer un nettoyage des réseaux, mais aucun barrage flottant n'est installé.</p> <p>Parallèlement, vers 16h15, la SAUR appelle le COBAHMA pour signaler la présence d'irisation due à des hydrocarbures, à la</p>

				<p>surface de la Mauldre, au niveau de l'usine des Bimes, Par souci de précaution, la SAUR a arrêté l'usine des Bimes dès les premières observations vers 15h30 et prévoit l'alimentation en eau potable par les captages de La Chapelle. En plus du COBAHMA la SAUR prévient les pompiers, ainsi que l'ARS vers 17h20. L'ARS prévient à son tour la Lyonnaise des eaux qui arrête ses forages de Nézé et La Falaise. Suite à l'appel de la SAUR, Cyril PRESSOIR de l'ONEMA et Jean-Pierre ROULIN du COBAHMA se rendent sur place. À son arrivé M.PRESSOIR constate la persistance de l'odeur et un léger écoulement, probablement dû au lavage des conduites effectué un peu plus tôt. Ils rencontrent le policier municipal présent lors de la pollution qui leur relate les faits et les actions entreprises.</p> <p>Le lendemain M. PRESSOIR retourne à Beynes, aucun écoulement n'est présent dans la buse (aucune trace d'irisation dans le regard situé en amont du rejet). Cependant des irisations sont toujours présentes dans le remous du rejet de la buse. La police municipale est également sur place et les pompiers sont à nouveau contactés. Vers 11h, un barrage flottant est installé dans le dernier tampon situé avant rejet dans la Mauldre.</p> <p>D'après l'ONEMA, vu l'épaisseur du film d'hydrocarbure, il est probable que le volume global de fioul déversé soit de l'ordre de quelques dizaines de litres. Vu le volume, l'hypothèse la plus vraisemblable est une pollution d'origine accidentelle, probablement dû à un débordement de remplissage d'une citerne de fioul.</p> <p>S'agissant d'une pollution ponctuelle, le responsable et l'origine précise de cette pollution n'ont donc pas pu être retrouvés. Le COBAHMA a réalisé un rapport à destination des différents acteurs de cette pollution afin d'informer et de surveiller le caractère ponctuel de celle-ci.</p>
--	--	--	--	---